

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre-vingt-neuvième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 23 novembre 2016, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Nomination d'un représentant au Comité permanent de révision du Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique.

Résolution CFSPD-2016-2017-666

ATTENDU la résolution 2010-CE-11625 adoptée par la Commission des études le 9 novembre 2010 concernant la création et la composition d'un Comité permanent de révision du Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique;

ATTENDU le départ de monsieur Jean-Guy Prévost à titre de représentant au Comité permanent de révision du Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique;

ATTENDU la demande du vice-rectorat à la Vie académique de nommer un représentant de la Faculté de science politique et de de droit au Comité permanent de révision du Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique;

ATTENDU la candidature de monsieur Alejandro Lorite Escorihuela à titre de représentant de la Faculté de science politique et de droit au Comité permanent de révision du Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugo Cyr, appuyé par monsieur Jean-Guy Prévost, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

RECOMMANDE la nomination de monsieur Alejandro Lorite Escorihuela à titre de représentant de la Faculté de science politique et de droit au Comité permanent de révision du Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique pour un mandat débutant rétroactivement le 1^{er} novembre 2016 et se terminant le 31 mai 2018;

INVITE le vice-recteur à la Vie académique à donner suite à une telle recommandation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 23 novembre 2016

Hugo Cyr
Doyen